

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer
(BEAmer)

Arrêté du 20 février 2012 portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non permanent au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer)

NOR : DEVT1206016A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le code des transports, partie législative, première partie, livre VI, titre II, portant dispositions communes relatives à l'enquête technique après un accident ou un incident de transport ;
Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre, et notamment ses articles 6, 15 et 16 ;
Vu le décret du 9 septembre 2008 portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;
Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) de l'intéressé ;
Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Arrête :

Article 1^{er}

Est désigné et commissionné en qualité d'enquêteur technique non permanent du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues aux articles L. 1621-6 à L. 1621-15 du code des transports : M. DEVAUX Erwan, capitaine de 1^{re} classe de la navigation maritime, pilote du port de Dunkerque (retraité).

Article 2

Ce commissionnement peut être retiré à l'intéressé dans l'intérêt du service conformément à l'article 16 du décret susvisé.

Article 3

En application de l'article L. 1621-16 du code des transports et de l'article 15 du décret susvisé, les intéressés sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du BEAmer.

Article 4

Le directeur du bureau des enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 20 février 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du BEAmer,
J.-P. MANNIC